

## Revente en ligne : protégez-vous des arnaques !



Revente en ligne : protégez-vous des arnaques !

Certains cadeaux n'ont pas fait l'unanimité et vous souhaitez déjà les revendre sur internet ?

Si c'est aujourd'hui facile, il convient néanmoins de prendre quelques précautions avant de se lancer.

### **Pour commencer à acheter ou vendre un bien...**

Vous êtes à la recherche d'une bonne affaire ou vous souhaitez revendre un objet en ligne? Quelques usages simples sont à adopter pour **éviter les escrocs et les arnaques** quand on souhaite acheter ou vendre un bien sur internet.

#### **Choisissez un site internet référencé**

En vérifiant le pourcentage de la commission prélevée, le coût des frais de port et éventuellement des frais d'insertion.

#### **Créez une adresse mail réservée**

Lorsque vous achetez ou vendez un bien sur internet, cette adresse mail sera dédiée à vos transactions en ligne **pour protéger vos données personnelles**.

Les informations renseignées sur votre annonce

**Ne faites pas apparaître d'informations personnelles** sur votre annonce ou sur les photos des biens que vous souhaitez vendre en ligne (adresse, numéro de téléphone...). Ces informations seraient rapidement référencées sur internet.

#### **Les informations de localisation**

Ne mettez jamais votre adresse exacte sur votre annonce ou votre numéro de téléphone.

#### **Vos échanges avec les acheteurs et vendeurs d'un bien sur internet**

Des astuces simples vous permettront de **reconnaitre une fausse annonce** sur internet et d'éviter de vous faire arnaquer.

#### **Canaux de communication à privilégier**

Si l'acheteur ou le vendeur d'un bien souhaite échanger avec vous par mail, méfiez-vous, il peut s'agir d'un arnaqueur. N'échangez avec lui/elle que **via la plateforme utilisée** pour l'achat ou la vente du bien.

#### **Orthographe et syntaxe**

Les escrocs font souvent de nombreuses **fautes** dans leurs messages et **essaient d'utiliser un langage soutenu** afin de vous tromper. Ils usent d'approches variées mais similaires.

#### **Acheter ou vendre un bien sur internet: l'étape de la transaction**

En cas de problème, à moins d'avoir souscrit à une assurance, le site internet n'est pas considéré comme responsable. Il peut néanmoins mettre en place des procédures de règlement à l'amiable.

#### **Privilégiez un mode de paiement adapté et sécurisé**

La page sur laquelle vous effectuez votre achat ou la vente de votre bien doit disposer d'une sécurité **«https»**

#### **un cadenas dans la barre de recherche**

#### **Que faire en cas d'arnaque ou de fraude sur internet ?**

En cas d'arnaque ou de fraude en ligne, **contactez immédiatement votre banque** pour faire opposition.

Vous pouvez ensuite signaler ce piratage sur **Perceval**, la plateforme de signalement des fraudes à la carte bancaire. Pour en savoir plus sur Perceval.



**REVENTE EN LIGNE :  
PROTÉGEZ-VOUS DES ARNAQUES !**

Si vous souhaitez revendre un cadeau :

- Choisissez un **site référencé** et regardez les **avis de ce site**
- N'affichez pas** d'informations personnelles sur votre annonce
- Privilégiez les échanges **via le site Internet**
- Privilégiez un **mode de paiement sécurisé**

